centre social et culturel Suzanne Coulomb

Accompagnement à la Scolarité (Clas)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2019-2020

Ce règlement est valable de septembre à août. Dernière MAJ : le 10/09/2019.

I – PRÉSENTATION

L'Accompagnement à la Scolarité, appelé Clas, est ouvert à tout enfant fréquentant les écoles élémentaires Pierre et Marie Curie ou Franc Nohain inscrit par ses responsables légaux.

Le lieu principal d'accueil est situé au 15 rue de Berry – 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE. S'il venait à être modifié, les responsables légaux seraient informés par le responsable du Clas.

Son but est d'accueillir les enfants à la fin du temps scolaire afin de leur proposer un accompagnement dans l'aide aux devoirs et des apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. L'encadrement est assuré par des accompagnateurs salariés et bénévoles diplômés et/ou ayant suivi une formation Clas auxquels viennent s'ajouter des stagiaires occasionnels. L'équipe du Clas a la charge de la surveillance et de la mise en œuvre du projet du Clas.

Le Clas est un dispositif défini par une charte nationale, qui précise entre autres son caractère gratuit. Pour fonctionner, le Centre Social et Culturel *Suzanne Coulomb* reçoit une habilitation annuelle délivrée par un comité de pilotage départemental regroupant la CAF, la Préfecture, l'Inspection Académique, la ville de Nevers, le Conseil Départemental, la M.S.A., la D.D.C.S.P.P. et les membres du Contrat de Ville de Nevers et de Cosne.

II - MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Le Clas fonctionne du lundi 21 septembre 2020 au vendredi 11 juin 2021* (*sous toute réserve concernant la date de clôture) hors période de vacances scolaires les **lundis**, **mardis**, **jeudis** et **vendredi** de **16h00 à 18h15**.

Les enfants sont pris en charge dès la fin du temps scolaire. À pied, ils rejoignent avec leurs accompagnateurs, le Centre Social et Culturel Suzanne Coulomb.

Un goûter équilibré est prévu par l'association. En cas de régime ou allergie alimentaire, un Projet d'Accueil Individualisé sera mis en place avec le responsable du Clas et les responsables légaux dans le respect des règles sanitaires, de sécurité et d'hygiène alimentaire.

III – MODALITÉS D'ADMISSION

Un état des lieux sur les **savoir-faire et savoir-être** de l'enfant permettra de confirmer ou infirmer son inscription au Clas avec une éventuelle orientation vers d'autres services adapté (soutien scolaire, l'étude faite aux écoles...). De plus, l'enfant doit être obligatoirement vacciné et être à jour des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite (sauf contre-indication médicale reconnue).

IV – MODALITÉS D'INSCRIPTION DE L'ENFANT

Pour fréquenter le Clas, l'enfant doit obligatoirement être inscrit. L'inscription se fait à tout moment de l'année auprès du responsable du Clas à partir du mois de septembre 2019. Le responsable du Clas remettra aux responsables légaux :

- 1. Une Fiche Famille adhésion 2020-2021
- 2. <u>Une Fiche d'inscription Clas</u>. Pour des raisons de confidentialité, cette fiche est en possession du responsable du Clas exclusivement. En cas de nécessité absolue, elle peut être cédée momentanément à un membre de l'équipe du Clas (sorties extérieures). Pour assurer le meilleur accueil possible de l'enfant et une meilleure prise en compte de ses spécificités médicales, certaines informations concernant ce document pourront être communiquées à l'équipe du Clas (allergies, recommandations...).
- 3. <u>Le Règlement intérieur</u>. Les responsables légaux doivent se conformer et respecter tous les termes de ce présent règlement. En cas de changements, ils seront informés de cette évolution par la distribution du nouveau règlement.

Tout dossier incomplet sera retourné aux responsables légaux. Le responsable du Clas est à la disposition des familles pour la constitution du dossier, pour aider à remplir les différents documents et à répondre à toutes les questions.

L'inscription de l'enfant au Clas est validée :

☑ lors de la restitution de la fiche de renseignements dûment remplie et signée par les responsables légaux au responsable du Clas ;

☑ lors de la présentation des pièces justificatives :

- → attestation d'assurance (responsabilité civile) ;
- → carnet de santé de l'enfant (vaccinations obligatoires);
- → extrait de jugement en cas de divorce ou retrait de l'autorité parentale ;

☑ lors du paiement de l'adhésion au Centre Social et Culturel *Suzanne Coulomb* (18 € ou 12 € pour les familles non-imposables) et du forfait goûter de 30 € pour l'année scolaire et par enfant.

et cela avant même sa VENUE (48 HEURES minimum).

V - ABSENCES, RETARDS

Nous demandons aux responsables légaux de prévenir le Centre Social et Culturel *Suzanne Coulomb* par tout moyen à leur convenance (mail reçu auquel le responsable du Clas accusera réception, courrier transmis, appel téléphonique ayant été traité par un personnel du Centre Social et Culturel *Suzanne Coulomb*) de l'absence ou de l'arrivée tardive (accompagnement supplémentaire à l'école tel que les A.P.C.) de l'enfant <u>au maximum 24 heures</u> avant la date de la dite absence de manière à faciliter notre organisation et l'accueil des autres enfants.

VI - CONDITIONS DE DÉPART DE L'ENFANT

L'heure de sortie se fait de **18h00 à 18h15**, dans la **salle d'accueil de l'enfant**. Ce dernier repartira avec les personnes habilitées mentionnées sur la fiche de renseignements ou sur un courrier signé des responsables légaux adressé au responsable du Clas et venant des responsables légaux. Dans tous les cas, il sera demandé une pièce d'identité pour pouvoir récupérer l'enfant.

Nous prévenons les responsables légaux que les enfants ne sont plus sous notre responsabilité à partir de l'heure de sortie.

En cas de retard sur l'horaire du départ de l'enfant, le responsable du Clas essaiera de contacter ses responsables légaux, ou à défaut les personnes à contacter en cas d'urgence et pourra, en dernier recours, décider de confier l'enfant aux autorités compétentes (gendarmerie) si aucun moyen n'a été trouvé.

VII – HYGIÈNE ET SANTÉ

Seuls les « bobos » sont « soignés » (désinfection d'une égratignure, pommade sur une bosse, coup bénin...). En cas de recommandation particulière ou avis médical, l'enfant peut suivre son traitement sous les conditions obligatoires suivantes : <u>original de l'ordonnance la plus récente + le/les médicament(s) dans leur emballage d'origine et sa notice marqué(s) aux nom et prénom de l'enfant.</u> Aucun médicament ne pourra être donné sans ces éléments. Si, au cours de son accueil, l'enfant subit un accident, est fébrile ou contracte une maladie, ses responsables légaux seront avertis de son état de santé et des éventuelles mesures prises (isolement, appel aux services d'urgences...). Dans le cas où une maladie contagieuse aurait été constatée, un certificat de non contagion doit être remis au responsable du Clas avant un nouvel accueil de l'enfant. Aucun enfant suspect de maladie contagieuse ne peut être accueilli.

VIII - TENUE ET OBJETS PERSONNELS

Les enfants doivent être vêtus avec des habits simples, « qui ne craignent pas », adaptés aux activités proposées, ainsi qu'aux conditions climatiques : k-way, casquette... L'équipe du Clas se réserve le droit d'interdire à l'enfant l'accès à une ou plusieurs activités pour les raisons mentionnées ci-dessus ou pour sa propre sécurité.

Il est interdit d'apporter tout objet personnel de valeur ou non au Clas (jouets, trottinette, vélo, ballon, console de jeux, cartes à jouer, argent, téléphone portable...). Ce matériel pourra être confisqué par l'équipe du Clas ou son responsable puis redonné à l'enfant en fin de séance.

En cas de perte, vol, détérioration, le Centre Social et Culturel *Suzanne Coulomb* ne peut être tenu pour responsable. Aucun dédommagement ne pourra donc avoir lieu. Ces objets sont sous la responsabilité des enfants et des responsables légaux. Concernant les vêtements, il est très fortement conseillé de les marquer aux nom et prénom de l'enfant. Si des vêtements sont perdus (les accompagnateurs veilleront à ce que cela ne se produise pas), le Centre Social et Culturel *Suzanne Coulomb* fera son possible pour déterminer l'endroit où ils se trouvent afin d'en communiquer l'adresse aux responsables légaux. Si ces derniers désirent récupérer ces affaires, les frais et moyens pour leur rapatriement seront à leur charge.

IX - ASSURANCES

Le Centre Social et Culturel *Suzanne Coulomb* est assuré en responsabilité civile pour ses actions et en particulier pour le Clas – Compagnie : SHAM – N° de contrat : Global Sham ESMS Plus 157210. Cependant, nous avons l'obligation d'informer les responsables légaux des mineurs de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquells peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent : dégâts occasionnés aux installations ou matériels imputables à l'enfant, ainsi que les dommages causés par l'enfant à autrui. Une attestation ou justificatif devra être remis lors du dépôt des dossiers d'inscription.

X – OBLIGATIONS DU RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

Les responsables légaux de l'enfant s'engagent à prendre connaissance du règlement intérieur et des protocoles sanitaires en vigueur et à s'y conformer sans aucune restriction, y compris le respect des horaires de fonctionnement ; à remplir les documents cités au paragraphe IV – MODALITÉS D'INSCRIPTION DE L'ENFANT ; à donner obligatoirement son autorisation expresse pour tout départ de celui-ci en cours de séance. À cet effet, le responsable du Clas tient à disposition des responsables légaux un imprimé spécifique à compléter.

Toute infraction au présent règlement peut donner lieu à une sanction, allant du simple rappel à l'interruption temporaire ou définitive de l'accueil de l'enfant, par décision du responsable du Clas ou du Président du Centre Social et Culturel Suzanne Coulomb.

Aussi, nous demandons de ne pas pénétrer dans l'enceinte du Centre Social et Culturel *Suzanne Coulomb* avec des objets susceptibles de blesser, de ne pas avoir une tenue indécente et contraire aux bonnes mœurs, de ne pas se montrer indécent en gestes ou en paroles, de ne pas faire pénétrer des animaux dans les bâtiments ou espaces verts, même tenus en laisse ou portés dans les bras sauf accord du responsable du Clas, de ne pas pénétrer dans les zones interdites signalées (infirmerie, cuisine, toilettes des enfants...), de ne pas fumer dans tous les espaces du Centre Social et Culturel *Suzanne Coulomb*, de ne pas avoir et de ne pas consommer des produits illicites (alcool, drogues...), de ne pas rentrer dans les salles fréquentées par les enfants en dehors des heures prévues à cet effet (heures d'arrivée et de départ) et sans y avoir été invité par l'équipe ou le responsable du Clas.

Tél.: 03.86.28.20.96

Fax: 09.55.77.58.59

Pour tous renseignements ou suggestions permettant d'améliorer le service proposé, ne pas hésiter à rencontrer le responsable du Clas!



15 rue de Berry 58200 Cosne Cours sur Loire info@centresocialcosne.org www.centresocialcosne.org